

Légendes héraldiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **1 (1887)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALPHABETIQUES

HERALDIQUES

ET

SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES À NEUCHÂTEL PAR MAURICE TRIPET, HERALDISTE

Juin 1887.

N° 6.

Légendes héraldiques.

La légende suivante a été rapportée en 1884 dans l'Almanach héraldique, par M^e le Chevalier de Crollalanza, d'après Ph. LeBas (Histoire et description de l'Allemagne) :

„ Nous avons sous les yeux le sceau d'une des sept grandes familles
„ patriciennes de Berne, ce sceau est toute une longue histoire. Sur un champ
„ de gueules, entouré d'hermine qui se relève aux deux extrémités supérieures,
„ comme l'hermine de l'ancien empereur de France, (?) se dresse au-dessus de
„ trois montagnes, et entre deux étoiles, un vieux tronc desséché duquel jaillissent
„ trois flammes. Au-dessus s'élèvent deux casques avec couronne de comte,
„ surmontés, l'un d'une étoile, l'autre d'un haut panache. Les trois montagnes
„ désignent les trois branches puissantes et nombreuses d'une grande famille,
„ qui, après avoir fourni une longue et brillante carrière, se trouva réduite
„ à un vieux prieur que ses vœux monastiques condamnaient au célibat.
„ La famille allait s'éteindre lorsque le prieur obtint du pape dispense du
„ célibat; mais la faveur du St Père semblait bien tardive, car le prieur avait
„ passé l'âge du mariage et il ne paraissait pas que ce vieux tronc
„ desséché et stérile fût jamais pousser des branches nouvelles. Mais grâce
„ à la piété du prieur qu'attestent les deux étoiles mises sur le champ
„ de gueules, il eut trois fils tous pleins de force et de vie, qui s'illustrèrent
„ par leur courage et donnèrent une illustration nouvelle à la
„ famille. Dès lors elle se multiplia au point qu'aujourd'hui sur une



Fig. 63.

bernoise des de Grafenried, les armes dont il parle sont bien celles de cette dernière; toutefois Ph. Le Bas se trompe en indiquant un champ de gueules: l'écu est réellement d'or. La fig. 63 donne le dessin des armes des de Grafenried (d'ap. une aquarelle qui nous a été obligeamment con-
fiée par M. de Grafenried, à Neuchâtel). Encore une remarque: le dessin semble reproduire des molettes; en réalité, le tronc de sable est accompagné de deux étoiles de gueules.

Notes sur les Armoiries de quelques familles neuchâteloises

IV. Tribolet.

Monsieur de Mandrot ne donne les Armes de la famille de Tribolet que sous la forme où elles sont portées, par la branche encore existante. D'azur à deux chevrons d'or. - Il n'est cependant pas difficile de se convaincre que ces armes ont subi des modifications fort intéressantes à travers le cours des temps. Le plus ancien document qui s'y rapporte est, à ma connaissance, le sceau de Nicolet Tribolet appendu à l'acte de 1552 dont nous nous sommes occupés dans nos deux précédentes études. Ce sceau présente tous les mêmes caractères

„ n'est plus possible: c'est toute
„ une tribu. En souvenir de
„ la piété du prieur et du mi-
„ racle de cette renaissance,
„ la famille a placé dans ses
„ armes, à côté du panache,
„ une brillante étoile, double
„ symbole de son courage et de
„ sa piété, de son illustration
„ chevaleresque et de sa con-
„ fiance dans le Ciel.”

Philippe Le Bas n'a pas
dit le nom de cette famille,
mais cette légende fait assurément
allusion à la famille